

ENRACINER LA RÉSILIENCE:  
LES FEMMES, LES FILLES, ET LES  
PERSONNES NON BINAIRES EN  
SITUATION DE HANDICAP ET LE PLAN  
D'ACTION NATIONAL POUR METTRE  
FIN À LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE  
SEXE

## Un début

Par Dr. Jihan Abbas, Associée de recherche

---

Janvier 2022



DisAbled Women's Network  
Réseau d'action des femmes handicapées


# A PROPOS DU RÉSEAU D'ACTION DES FEMMES HANDICAPÉES (DAWN CANADA)


Le Réseau d'action des femmes handicapées (DAWN Canada) est une organisation féministe de défense des droits de la personne qui s'attaque aux systèmes d'oppression. Nous nous concentrons sur les questions de handicap et sur nos quatre piliers que sont la recherche, l'éducation, les politiques et la défense des droits. Nous amplifions la voix des femmes de tous les sexes en adoptant une perspective intersectionnelle.


Le mandat de DAWN Canada est de mettre fin à la pauvreté, à l'isolement, à la discrimination et à la violence dont sont victimes les femmes en situation de handicap et les femmes sourdes au Canada et de promouvoir l'avancement et l'inclusion des femmes et des filles en situation de handicap et des femmes sourdes en créant un changement au niveau systémique.

DAWN Canada est situé sur le territoire de la nation Kanien'kéha de Tiohtià:ke, également connu sous le nom de Montréal.

## Contact

 469 Jean Talon W., #215  
Montréal, (Québec)  
H3N 1R4

 (514) 396-0009

 (514) 396-6585

 1-866-396-0074

 [communications@dawnCanada.net](mailto:communications@dawnCanada.net)

 [www.dawnCanada.net](http://www.dawnCanada.net)

# Table des matières

<b>CONTACT</b> .....	<b>2</b>
<b>MESSAGE DE NOTRE DIRECTRICE EXÉCUTIVE NATIONALE</b> .....	<b>4</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>6</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>7</b>
<b>THÈMES GÉNÉRAUX ENGLOBANT L'ENSEMBLE DES PILLIERS</b> .....	<b>10</b>
<b>RECOMMANDATIONS CLÉS DES FEMMES VIVANT AVEC UNE SITUATION DE HANDICAP</b> .....	<b>13</b>
LA PRÉVENTION .....	13
SOUTIEN AUX SURVIVANTE ET AUX FAMILLES .....	16
SYSTÈMES JURIDIQUE ET JUDICIAIRE .....	18
INFRASTRUCTURE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTS FAVORABLES .....	21
<b>CONTEXTE DE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE VÉCUE PAR LES FEMMES, LES FILLES ET LES PERSONNES NON-BINAIRES SOURDES</b> .....	<b>24</b>
<b>PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SOURDS</b> .....	<b>27</b>
LA PRÉVENTION .....	27
SOUTIEN AUX SURVIVANTE ET AUX FAMILLES .....	30
SYSTÈMES JURIDIQUE ET JUDICIAIRE .....	31
INFRASTRUCTURE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTS FAVORABLES .....	34
AUTRES RECOMMANDATIONS .....	36
<b>CONTEXTE DE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE CONTRE LES FEMMES, LES FILLES ET LES PERSONNES NON BINAIRES AUTOCHTONES</b> .....	<b>38</b>
<b>PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL AUTOCHTONE</b> .....	<b>39</b>
<b>CONCLUSION ET ÉTAPES SUIVANTES</b> .....	<b>49</b>

# Message de notre directrice exécutive nationale

Le gouvernement du Canada ainsi que les provinces et territoires se sont engagés envers les femmes, les filles et les jeunes en adoptant, octobre 2020, le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe d'un océan à l'autre.

DAWN Canada, ainsi que les nombreuses organisations qui ont été engagées pour fournir des commentaires, travaillent sur ces questions depuis nos débuts. Le titre de notre document fait mention **d'un début**, non pas pour nous, mais pour souligner que le Plan d'action national permet un renouveau.

Il est désormais largement accepté et documenté que le taux de violence fondée sur le genre que vivent les femmes, les filles et les personnes non binaires en situation de handicap est 2 à 3 fois supérieur à celui de leurs homologues qui ne sont pas en situation de handicap. Les taux d'incapacité chez les femmes autochtones et noires sont supérieurs à 30 %. Certaines des principales recherches sur la violence fondée sur le genre au Canada confirment également que plus de la moitié de toutes les femmes qui ont accès à du soutien en matière de violence fondée sur le genre ont une lésion cérébrale. Dès le début, il était évident

pour nous que les femmes acquièrent une situation de handicap à cause de la violence, mais maintenant, nous sommes en mesure d'ajouter un ensemble de données probantes au Plan d'action national. Nos recommandations sont fondées sur des preuves et appellent à une remise à zéro de la manière dont la violence fondée sur le genre est comprise et traitée.

La discrimination systémique est maintenant considérée comme un facteur important pour déterminer qui connaît les taux les plus élevés de violence fondée sur le genre et qui reçoit actuellement le moins de soutien. Un cadre intersectionnel des droits de la personne doit être utilisé pour guider les travaux entourant le Plan d'action national du Canada dès leurs débuts, et non être son aspiration.

Avec des ressources limitées et des contraintes de temps, le travail que nous avons achevé et qui est notre contribution au Plan d'action national semble également le début qui s'est fait tant attendre. Un début avec les nombreux experts qui, depuis tant d'années, travaillent sans relâche dans le domaine de la violence fondée sur le genre, souvent sans financement ni ressources pour soutenir les victimes qui ne sont pas prises

en charge ou qui sont oubliées, invisibles et criminalisées.

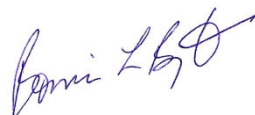
Notre équipe de recherche a travaillé avec trois groupes d'experts, dont deux groupes d'experts distincts pour les femmes autochtones et les femmes sourdes. Il s'agit aussi d'un début de renforcement des capacités pour les communautés auxquelles appartiennent ces experts. Le soutien par les pairs doit être au cœur de toutes nouvelles initiatives, car les femmes marginalisées ont souvent uniquement confiance en leurs pairs.

Les expériences des femmes autochtones en matière de violence fondée sur le genre et les taux plus élevés d'incapacité sont liés à de multiples formes de discrimination intergénérationnelle, y compris le capacitisme systémique. L'un des plus grands échecs de l'Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a été de ne pas reconnaître le handicap comme une cause fondamentale. Le Plan d'action national ne doit pas devenir une autre plateforme où les dynamiques de pouvoir se jouent sur le dos des personnes mêmes qu'il était censé soutenir.

Les femmes sourdes, tout comme la cohorte d'experts autochtones,

réaffirment que l'identité culturelle et la différence culturelle doivent orienter le Plan d'action national. Ceci met également en évidence les possibilités de collaboration et de changement à venir.

Celles d'entre nous qui avons participé à ces travaux avons été touchées par ceux-ci tout comme par ce que nous avons déjà entendu et appris depuis nos débuts. Nous revenons à la table du Plan d'action national après avoir fait le plein d'énergie et d'espoir, mais aussi avec l'assurance que le Plan d'action national DOIT être dirigé par les femmes qui vivent dans les marges et que nous y arriverons.



**Bonnie Brayton**  
**Directrice exécutive nationale**  
**DAWN Canada**

# Remerciements

DAWN Canada tient à exprimer sa gratitude à toutes les personnes qui ont donné de leur temps et mis à profit leurs connaissances afin d'élaborer les recommandations pour le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe.

Merci à l'auteure et la facilitatrice principale, la Dre Jihan Abbas, ainsi qu'à notre associée de recherche principale, Sonia Alimi.

Nous remercions également les chefs de groupe pour leur travail de coordination : Melanie Marsden, pour le groupe d'experts autochtones; Leanne Gallant, pour le groupe d'experts sourds. Nous remercions les interprètes et les traducteurs des groupes de travail qui ont rendu possible la participation de tous, ainsi que Marie-Eve Veilleux pour la traduction des recommandations en français.

Merci à l'honorable Maryam Monsef et à l'équipe de Femmes et égalité des genres

Canada pour leur soutien indéfectible à notre participation pleine et entière à ce processus.

Merci à Lise Martin d'Hébergement femmes Canada pour sa solidarité et son respect, dans le cadre de ce processus et dans toutes autres circonstances.

Toute l'équipe de DAWN Canada, y compris son conseil d'administration et son personnel extraordinaire, a contribué à ce document, comme toujours avec humilité et gratitude.

Le don du temps. La Dre Lynn Gehl nous a judicieusement rappelé de suivre la tortue, sans précipiter le travail. Nous sommes très reconnaissants pour le temps et les ressources supplémentaires qui ont été investis et pour tout ce que cela engendrera. Il faut du temps pour bâtir la confiance et la solidarité.

Merci, Thank you, Miigwetch.

# Introduction

Compte tenu des délais et de la portée du travail, DAWN Canada s'est réuni et a consulté le groupe de spécialistes en la matière pour recueillir leurs recommandations en vue de la création du Plan d'action national du Canada pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe. Ce processus a permis à DAWN de faire appel à des spécialistes qui connaissent déjà bien les lacunes et peuvent orienter les recommandations pour cheminer vers des changements réels, durables et significatifs. Plutôt qu'une étape ou un rapport final, DAWN considère ce rapport comme la première étape d'un processus plus long et plus vaste qui renforcera la coordination entre les parties prenantes.

DAWN a consulté trois groupes de spécialistes en la matière (les femmes en situation de handicap; les femmes sourdes; et les femmes autochtones). DAWN a choisi de le faire parce que de nombreuses lacunes importantes en termes de lutte contre la violence fondée sur le genre touchent spécifiquement les personnes qui s'identifient comme des femmes, filles, et personnes non binaires sourdes et les femmes, les filles et les personnes non binaires autochtones qui s'identifient comme en situation de handicap.

Tout au long du document, lorsque nous faisons référence aux femmes, aux filles et aux personnes non binaires en situation de handicap, nous utilisons ces termes de manière inclusive. Ainsi, nous visons à inclure toutes les personnes qui s'identifient comme femmes, filles, non binaires et 2SLGBTQIA+. La violence fondée sur le genre se produit sur l'ensemble du binaire du genre. Il est nécessaire que les travaux futurs abordent ces expériences, car notre capacité à explorer ces nuances a été limitée par le cadre du Plan d'action national et ce processus. De plus, lorsque nous faisons référence au handicap, nous utilisons ce terme de façon inclusive pour désigner la communauté plus large des personnes en situation de handicap. Ceci comprend toutes les personnes qui s'identifient comme étant en situation de handicap, y compris les personnes sans diagnostic formel et celles qui s'identifient elles-mêmes. Comme telles, les recommandations partagées dans ce rapport sont une synthèse des commentaires reçus directement des personnes qui s'identifient comme étant en situation de handicap et qui également comme femmes, filles, non binaires et 2SLGBTQIA+. Dans le présent rapport, l'intersectionnalité est conceptualisée

comme les nombreuses formes d'oppression qui, ensemble, façonnent les expériences de violence fondée sur le genre et de discrimination. À ce sujet, bien qu'une attention particulière ait été accordée à l'intersectionnalité, nous avons essayé de centrer les réflexions autour du handicap et de l'expérience croisée du handicap pour que ces enjeux ne se perdent pas. Étant donné que le manque de pleine accessibilité dans le secteur de la violence fondée sur le genre demeure un obstacle majeur, il est important que le handicap et l'accessibilité soient au cœur de notre travail.

DAWN s'est efforcé de saisir le plus possible la nature inter-handicaps et intersectionnelle de la problématique tout au long du processus. Cependant, nous reconnaissons avoir rencontré des difficultés. Des commentaires des spécialistes en la matière ont permis d'illustrer de nombreux points d'entrée et cadres qui peuvent et doivent éclairer les recommandations. Ceci a créé des tensions entre le handicap et d'autres facettes de l'identité d'une personne, ce qui a eu pour effet de décentrer le handicap de manière à masquer les

besoins d'accès pour les personnes en situation de handicap. En soi, cette situation témoigne de la nécessité à l'avenir de travailler sur nos relations de travail collectives afin de nous soutenir mutuellement en favorisant une plus grande accessibilité et une plus grande inclusion.

Pour éviter d'être prescriptifs ou exclusifs, nous avons parfois formulé des recommandations plus générales, tandis que d'autres étaient plus spécifiques. Le processus lui-même et les tensions qui ont émergé tout au long de celui-ci ont illustré la nécessité pour DAWN d'améliorer la collaboration afin de montrer ce à quoi pourrait ressembler un processus inter-handicaps, accessible et intersectionnel fondé sur les besoins de la communauté. Ce modèle doit inclure la co-création de ce qu'on entend par consensus en lien avec le processus, la langue et la terminologie.

Ce rapport propose des recommandations clés pour orienter le Plan d'action national. DAWN a retenu les recommandations clés qui (1) ont été soulevées par plus d'un.e spécialiste en la matière, (2) ont reflété les intentions à long terme du Plan d'action



national et (3) ont été présentées comme des lacunes ne peuvent être relevées ailleurs dans le processus du Plan d'action national.

Le rapport a été organisé pour refléter les principaux commentaires en lien avec chacun des piliers du Plan d'action national (la prévention; soutien aux survivantes et aux familles; systèmes juridique et judiciaire; et infrastructure sociale et environnements favorable) identifiés par d'autres groupes de travail et le bailleur de fonds. Bien que nous ayons approché les spécialistes en la matière individuellement pour recueillir leurs commentaires plus généraux sur le plan en ce qui concerne les femmes et les filles en situation de handicap, nous avons également soutenu le travail d'un groupe de spécialistes sourds et d'un autre groupe de spécialistes autochtones pour aider à orienter les besoins spécifiques à ces communautés. Nous avons consulté plus de 20 experts en la matière, sur une période de plusieurs mois.

À la lumière de la richesse des réponses reçues, nous prévoyons que ce travail aura les résultats suivants :

- Cette introduction présentant le contexte de ce travail;
- Un résumé des recommandations principales issues de notre groupe élargi;
- Des résumés séparés des recommandations clés de nos deux groupes de travail (les femmes sourdes and les femmes autochtones);
- Une liste des ressources clés partagées par des spécialistes en la matière;
- Une liste de pratiques et de programmes prometteurs.

Concernant les ressources que nous avons produites, il est important de noter que nous ne les considérons pas comme des étapes ou des documents finaux. En effet, les éléments comme les références et les ressources seront toujours inachevés et nous en ajoutons et les modifions à mesure que les informations, les connaissances et les ressources avancent, changent et deviennent plus accessibles.

# Thèmes généraux englobant l'ensemble des piliers

Les recommandations et les points suivants reflètent les commentaires qui sont ressortis pour les quatre piliers (la prévention; soutien aux survivantes et aux familles; systèmes juridique et judiciaire; et infrastructure sociale et environnements favorable). Cela témoigne en partie de la nature holistique des types de soutien nécessaires ainsi que d'un virage vers du soutien offert à l'extérieur de services séparés en silos. Nous considérons que ces recommandations sont essentielles et qu'elles peuvent aider à orienter les actions, les politiques, le financement et le développement de partenariats.

- **Soutien par les pairs** : Le soutien par les pairs est ressorti tout au long du processus et au cœur des recommandations tant pour les individus et les familles que comme stratégie pour faciliter les relations entre les parties prenantes. Au sujet du soutien aux individus et aux familles/personnes aidantes, l'importance d'offrir un soutien par les pairs qui est mené par les pairs, enraciné dans la communauté, intersectionnel, inter-handicaps, affirmatif et qui offre des occasions d'éducation, de croissance et de soutien a été soulevée. Au sujet du secteur de la violence fondée sur le genre et du handicap en général, un cadre de soutien par les pairs qui tisse des liens et permet aux alliés·es

d'apprendre les uns des autres et de se soutenir les uns les autres est essentiel pour soutenir les organisations de personnes en situation de handicap luttant contre la violence fondée sur le genre ainsi que pour les aider à être pleinement accessibles et inclusives.

- **Financement et partenariats** : Le besoin de mécanismes de financement et de partenariat qui relie et soutiennent les alliés·es dans leur travail collectif a été noté pour l'ensemble des piliers. Ce besoin est particulièrement important pour connecter les services d'aide traditionnels contre la violence fondée sur le genre aux alliés·es et aux groupes représentant les populations marginalisées et opprimées. Ces liens soutiendraient les efforts collectifs, réduiraient les obstacles et permettraient de développer des partenariats à long terme et durables. Cette recommandation inclut également la nécessité de promouvoir les collaborations entre chercheurs, universitaires et spécialistes, et bien sûr de centrer les travaux sur l'expérience vécue.
- **Soutien tout au long de la vie** : Davantage de programmes et de

soutien sur la violence fondée sur le genre qui rejoignent les personnes à toutes les étapes de leur vie sont nécessaires. Il convient de souligner les lacunes existantes au niveau du soutien pour les enfants et les personnes âgées, deux groupes à risque accru de violence fondée sur le genre, mais qui ne disposent pas de programmes de soutien accessibles. Cela comprend les besoins des personnes résidant en centres de soins de longue durée et dans d'autres types de milieux de vie.

- **Collecte de données** : De sérieuses lacunes existent au niveau de la collecte de données, ce qui brouille la portée et les impacts de la violence fondée sur le genre, en particulier pour les personnes en situation de handicap qui s'identifient également comme femmes, filles, non binaires et 2SLGBTQIA+. Pour combler ces lacunes, la recherche doit être participative, intersectionnelle, ventilée, inter-handicaps, dirigée par les survivant·es et pleinement accessible. Elle doit également pouvoir être utilisée par la communauté et la société civile pour définir les priorités en matière

de violence fondée sur le genre. Il faut également pallier les lacunes existantes comme la disponibilité d'information sur les expériences de violence fondée sur le genre vécue par les enfants et les jeunes.

- **Travail inter-handicaps et intersectionnel** : L'une des principales recommandations était la nécessité de rendre accessibles et intersectionnels l'ensemble des programmes et du soutien sur la violence fondée sur le handicap afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte. À titre d'exemple, d'importants obstacles à l'accessibilité empêchent encore bon nombre d'accéder aux mesures de soutien offertes (comme les refuges, etc.). Pour garantir que ces besoins sont mis en œuvre, l'accessibilité et l'intersectionnalité doivent être liées aux ententes de financement dans le cadre des dépenses en lien avec la violence fondée sur le genre.
- **Éducation et sensibilisation** : Des efforts doivent être déployés pour l'éducation et la sensibilisation des survivant·es et des membres de leur famille. Ces efforts incluent des ressources, des campagnes de

sensibilisation du public, des campagnes de lutte contre la stigmatisation et autres. Ils nécessitent des approches actives pour déstigmatiser la violence fondée sur le genre et lutter contre le capacitisme. Il faut également créer des occasions d'aller à la rencontre des personnes où elles se trouvent, ce qui nécessite de renforcer la capacité des organisations de personnes en situation de handicap à soutenir et à lutter contre la violence fondée sur le genre.

- **Nécessité de démanteler les barrières systémiques :** Un thème qui est ressorti pour l'ensemble des quatre piliers était la nécessité de démanteler les barrières systémiques existantes. À titre d'exemple, la pauvreté, le capacitisme et l'inaccessibilité ont façonné les conditions qui rendent certaines personnes plus vulnérables à la violence fondée sur le genre et créent également des obstacles à l'accès aux mesures de soutien existantes. La violence fondée sur le genre est une cause sous-jacente du handicap.

- **Navigation du système :** Les survivant·es et les familles ont besoin de jongler à travers et entre les services et mesures de soutien existants en matière de violence fondée sur le genre. Un obstacle majeur pour beaucoup de personnes est que de nombreux services travaillent en silos. À cet effet, des programmes et efforts intersectoriels pour naviguer dans le système devraient être priorités, développés et financés et leur navigation devrait être conceptualisée de manière inclusive et accessible. Ces efforts devraient être dirigés par les personnes qui s'identifient comme étant en situation de handicap et comme femmes, filles, non binaires et 2SLGBTQIA+. Dans le même ordre d'idée, du soutien est nécessaire pour construire des ponts interdisciplinaires entre les silos de connaissances traditionnelles afin que ces travaux soient plus accessibles.

# Recommandations clés des femmes vivant avec une situation de handicap

## LA PRÉVENTION

Voici les principales recommandations liées à la prévention.

- L'accès<sup>1</sup> à une éducation sexuelle intersectionnelle, accessible, affirmative et éclairée par les traumatismes qui reflète les besoins de chacun·e à toutes les étapes de la vie. La représentation est importante pour cet aspect et doit refléter les personnes qui s'identifient comme femmes, filles, non binaires et 2SLGBTQIA+.
- La coercition en matière de reproduction, la violence obstétricale et la stérilisation forcée sont des formes de violences fondées sur le genre qui ont un impact disproportionné sur les personnes en situation de handicap qui s'identifient comme femmes, filles, non binaires, 2SLGBTQIA+, et qui sont également autochtones et noires ou racialisées. Ce problème affecte de manière

disproportionnée les personnes qui peuvent tomber enceintes et qui sont également en situation de handicap. L'intersectionnalité est importante dans ce contexte, car les aspects coloniaux, racistes et capacitistes qui maintiennent en place cette injustice, et bien d'autres, dans les soins de santé doivent être démantelés. Pour ce faire, il est nécessaire d'offrir une formation sur l'anticapacitisme spécifique aux professionnels de la santé et dans les écoles de travail social et de soins infirmiers, les écoles de médecine, les programmes de sages-femmes, etc.

- Les programmes de prévention doivent inclure les femmes, les filles et les personnes non binaires en situation de handicap afin de promouvoir un choix réel et éclairé pour les participant·es.
- Une offre de formation tenant compte des spécificités relatives au genre et au handicap doit être

<sup>1</sup> Tout au long de ce rapport, lorsque nous faisons à l'accès et à l'accessibilité, nous utilisons ces termes au sens large pour inclure tous les formats et pratiques accessibles dont la communauté des personnes

en situation de handicap a besoin, en particulier parce que les pratiques d'exclusion envers les survivant·s en situation de handicap et leurs familles sont enracinées dans le capacitisme.

disponible pour tous les services en lien avec la violence fondée sur le genre (refuges, centres d'aide aux victimes de viol, justice, counseling, soins de santé, etc.). Ces efforts devraient être dirigés par des personnes qui ont une expérience vécue de ces situations.

- Les garçons et les hommes doivent être impliqués dans la lutte contre les comportements violents, notamment la masculinité toxique et la suprématie blanche, qui alimentent la culture de violence fondée sur le genre pour la communauté des personnes en situation de handicap, en particulier celles qui s'identifient comme femmes, filles, non binaires et 2SLGBTQIA+.
- Les capacités communautaires doivent être renforcées, y compris parmi les membres de la famille et les aidant-es, la population en général et les organisations de personnes en situation de handicap grâce à des occasions d'éducation et de formation pour aborder les efforts collectifs visant à prévenir la violence fondée sur le genre contre

les personnes en situation de handicap. Cette formation doit refléter les dynamiques qui vulnérabilisent les personnes qui s'identifient comme femmes, filles, non binaires et 2SLGBTQIA+. Elle doit porter tant sur les dynamiques de pouvoir uniques que sur les enjeux systémiques.

- Les mesures de suivi et de responsabilisation liées à la prévention de la violence fondée sur le genre doivent être renforcées. Celles-ci peuvent inclure entre autres des dispositions visant à protéger les personnes hébergées en milieux de vie collectifs. La COVID-19 et les modifications apportées à l'aide médicale à mourir ont augmenté ce besoin. Plus généralement, les milieux institutionnels ont besoin de mesures de protection contre la maltraitance et la négligence de la part des soignant-es (à court terme). Dans bon nombre de ces situations, on emploie souvent à tort des termes comme «négligence» et «abus» alors que le terme «agression sexuelle» est plus juste.

- Les personnes qui reçoivent du soutien ou des soins à domicile doivent également recevoir de l'information et une formation pour reconnaître et lutter contre les abus ou les agressions sexuelles de la part de soignant·es. Cela nécessite l'élaboration et la mise en œuvre d'objectifs clairs et de résultats mesurables qui adhèrent à un cadre intersectionnel. Tout cadre doit également inclure des mesures pour suivre et mesurer les progrès.
- La surveillance de la lutte contre la traite de personne ainsi qu'un plan d'action contre la traite et l'exploitation sexuelle sont nécessaires. Ces initiatives doivent reconnaître que les personnes en situation de handicap sont plus vulnérables à la traite et à l'exploitation sexuelle. Ce travail ne doit pas confondre la traite avec le travail du sexe et des efforts parallèles doivent être déployés pour promouvoir la sécurité des travailleurs et travailleuses du sexe en situation de handicap. Ces initiatives doivent inclure la décriminalisation du travail du sexe pour prévenir

l'exploitation et les abus et permettre la mise en application de normes du travail et de normes d'emploi de base. Les personnes qui pratiquent le travail du sexe doivent également avoir accès à des services de santé sexuelle, à du soutien juridique et judiciaire ainsi qu'à des services sociaux et financiers accessibles. La criminalisation crée des obstacles à l'accès, y compris aux programmes de soutien accessibles, et accroît la vulnérabilité des travailleurs et travailleuses du sexe en situation de handicap.

- Les efforts pour renforcer les capacités doivent inclure les lieux et les programmes de soutien auxquels les personnes en situation de handicap et marginalisées ont déjà accès, en particulier les agences dirigées par des survivant·es et des personnes marginalisées. Les bailleurs de fonds doivent donner la priorité aux agences qui ont pris des engagements et mis en place des plans pour répondre aux problèmes intersectionnels et d'accessibilité.

## SOUTIEN AUX SURVIVANTE ET AUX FAMILLES

Il est important de souligner que plusieurs personnes ne survivent pas à la violence fondée sur le genre et que leurs familles ont également besoin de soutien, y compris les familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées et des personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer, en questionnement, intersexes et asexuées (2SLGBTQIA).

De plus, en pensant aux familles, rappelons-nous que les membres de la famille peuvent être eux-mêmes des agresseur·es et/ou contrôler les ressources et les soins de manière à rendre les personnes en situation de handicap plus vulnérables à la violence fondée sur le genre. Ainsi, il est important de comprendre ces dynamiques et de voir à ce que les membres de la famille ne parlent pas par-dessus ou pour les personnes en situation de handicap s'identifiant comme femmes, filles et non binaires. Les réponses doivent d'abord soutenir la personne et dans un deuxième temps inclure les autres lorsqu'approprié et applicable.

L'une des principales leçons à tirer de cette section est que les survivant·es et leurs familles ont besoin de beaucoup plus de soutien que ce qui est disponible. Les survivant·es doivent être cru·es. Les personnes en situation de handicap s'identifiant comme femmes, filles et non binaires, en particulier celles qui sont autochtones, noires et/ou racialisées et 2SLGBTQIA+ ne sont souvent pas crues, ce qui entraîne une sous-déclaration et des traumatismes en naviguant les différents systèmes.

- Les personnes souhaitant travailler dans le domaine de la violence fondée sur le genre doivent suivre une formation sur l'intersectionnalité et sur l'anti-capacitisme afin de soutenir la pleine diversité de celles et ceux qu'elles serviront. De même, la formation continue doit faire partie du processus pour celles et ceux qui travaillent dans le domaine de la violence fondée sur le genre.
- Les groupes communautaires et à but non lucratif qui travaillent avec les personnes en situation de handicap ont besoin de formation pour pouvoir reconnaître les abus. Ils doivent aussi pouvoir fournir du



soutien qui tient compte des traumatismes (qui respecte l'agentivité individuelle). De plus, ils doivent avoir des compétences liées au counselling (écoute, empathie, résolution de problèmes, etc.) et la capacité d'offrir de l'accompagnement pour la planification de la sécurité de la victime.

- D'importantes barrières empêchent de nombreuses personnes d'accéder à du soutien en santé mentale, souvent partiellement accessibles seulement. Par exemple, les personnes sourdes ou malentendantes qui ont besoin d'interprètes ou de transcription simultanée, ou les personnes qui font face à d'autres barrières communicationnelles ont beaucoup de difficulté à accéder à du soutien. Ainsi, il est important de prioriser l'accessibilité (tant en termes d'éducation des professionnels que de financement des services).
- Au sein de nos communautés, il doit y avoir plus d'occasions de recevoir des conseils et du soutien qui tient compte des traumatismes pour les

survivant·es et leurs familles. L'accès à du soutien dépend de la géographie, ce qui crée un accès inégal. Plutôt que de donner des références génériques, le soutien offert doit refléter les besoins intersectionnels et jumeler les individus et les familles avec un conseiller qui répond à leurs besoins.

- Pour aider les individus et les familles, les efforts et les ressources communautaires doivent inclure du soutien en lien avec la violence fondée sur le genre. Ce soutien pourrait être offert par les organisations de jeunes, les garderies, les organisations religieuses, les bibliothèques, les agences de préposé·es, etc. Il existe donc de nombreuses occasions de soutenir les individus et les familles là où ils se trouvent.
- Il faut également s'assurer que nous répondons aux besoins de la population vieillissante. Ces initiatives doivent inclure des évaluations et des suivis réguliers et la garantie que les personnes sont crues et prises au sérieux et qu'elles bénéficient d'un soutien avec lequel

elles se sentent à l'aise et en sécurité, etc.

- Comme l'accessibilité doit être envisagée au sens large et dans une optique inclusive, les initiatives devraient inclure des éléments tels que les centres de consommation contrôlée d'alcool et de drogues et garantir que le personnel est formé pour offrir du soutien intersectionnel et qui tient compte des traumatismes. Du soutien tel que les lignes d'assistance téléphonique, les visites à domicile et d'autres moyens d'apporter de l'information aux personnes doit être déployé pour aider à renforcer les capacités globales de la communauté.
- L'accès aux mesures d'accessibilité ne doit pas dépendre de la divulgation. Les services et le soutien offerts doivent être entièrement accessibles plutôt que d'exiger que le personnel présume des besoins d'une personne ou que celle-ci divulgue son handicap et son expérience de la violence (si elle n'est pas à l'aise de le faire).

- Le soutien doit être professionnel, holistique et spécifique au handicap, et du counselling doit être offert aussi longtemps que nécessaire. Les professionnel·les doivent penser aux populations qu'ils et elles servent. Ce soutien devrait s'étendre aux survivant·es ainsi qu'aux membres de la famille, aux enfants et à toutes autres personnes traumatisées par la violence fondée sur le genre.
- Malgré cela, en ce qui concerne le handicap et la maltraitance, les personnes qui commettent des actes de violence sont souvent proches de la victime (préposé·es, membres de la famille, etc.) Ainsi, les personnes peuvent être plus vulnérables, car elles doivent choisir entre satisfaire leurs besoins ou non. Cela témoigne de la nécessité de créer des communautés de soutien.

## SYSTÈMES JURIDIQUE ET JUDICIAIRE

Vous trouverez ci-dessous les principales recommandations relatives aux systèmes juridique et judiciaire. Notez que nous avons inclus des recommandations visant

à atténuer les obstacles existants (à court terme) et un appel à la création de nouveaux systèmes et modèles de justice. Ces changements sont essentiels, car les systèmes existants reproduisent l'exclusion et la violence.

### **Le besoin de nouveaux systèmes**

- Retrait du financement accordé à la police et évaluation de l'allocation des ressources pour soutenir le dossier de la violence basée sur le genre. La police a des antécédents de surveillance et de violence contre les groupes marginalisés, y compris les personnes qui s'identifient comme étant en situation de handicap. De plus, les personnes qui se présentent à la police ne sont souvent pas crues et/ou elles perdent le contrôle sur le processus, leur histoire et leur sécurité. À ce jour, les programmes de formation offerts aux policiers et policières, aux juges et aux avocat·es n'ont pas apporté de réels changements. Il est donc nécessaire de repenser la définition d'un « processus de justice » inclusif et intersectionnel.
- Financement de réponses juridiques et judiciaires qui s'éloignent des approches carcérales pour lutter contre la violence fondée sur le genre. En raison de la nature intrinsèquement et intentionnellement coloniale, raciste, classiste et capacitiste de la conception des milieux carcéraux, les personnes qui vivent avec un handicap et s'identifient comme femmes et non binaires restent surreprésentées dans ces milieux. L'incarcération est une forme de violence étatique et les personnes incarcérées sont des cibles disproportionnées de violence fondée sur le genre (y compris la coercition en matière de reproduction). Une lentille intersectionnelle est essentielle dans ce contexte en plus d'une compréhension que les solutions carcérales détournent les ressources des sites qui traitent efficacement la violence fondée sur le genre.
- Un financement accru pour les approches et les modèles de justice alternative qui reconnaissent que les mesures punitives ne créent pas de

changement et qui abordent la responsabilisation des agresseur·es, plus d'options et de contrôle pour les survivant·es et la navigation du système juridique avec le soutien des pairs.

### **Aide pour naviguer dans le système existant**

- Tous les niveaux de gouvernement doivent travailler ensemble pour comprendre les effets néfastes des différentes formes de législation telles que la Loi sur les Indiens, la Loi sur l'immigration, la Loi canadienne sur l'accessibilité, les programmes provinciaux de soutien aux personnes handicapées, etc. et pour améliorer leur accès dans certains domaines. Le paysage législatif est fragmenté et déroutant, et il nécessite collaboration et clarté.
- Les personnes qui souhaitent signaler un abus ont besoin d'informations accessibles et en langage clair. Ces informations devraient être disponibles dans les organisations de femmes et de personnes en situation de handicap.
- Les survivant·es doivent avoir accès à des conseils et à de la représentation juridique. Ces services doivent être accessibles, abordables et si possible donnés par des expert·es juridiques qui s'identifient comme ayant un handicap et/ou comme membres d'autres groupes marginalisés.
- La formation des juges et autres acteurs juridiques sur les agressions sexuelles doit intégrer une optique anti-capacitiste et intersectionnelle et aborder les défis uniques et complexes auxquels sont confrontées les survivant·es en situation de handicap, en mettant l'accent sur les approches tenant compte des traumatismes.
- La coordination entre les services de protection de l'enfance liés à la violence fondée sur le genre doit être améliorée, car de nombreuses personnes en situation de handicap qui subissent de la violence fondée sur le genre craignent de perdre la garde au profit d'un partenaire abusif ou d'une partenaire abusive en raison de fausses croyances bien enracinées sur le handicap et les

autres identités intersectionnelles. À l'heure actuelle, les services de protection de l'enfance causent de nombreux préjudices intersectionnels (y compris pour les peuples autochtones) plutôt que de favoriser la réintégration dans la famille.

- Un soutien financier pour permettre aux survivant·es et aux familles de vivre dans une autre communauté pour des raisons de sécurité en cas de besoin.
- Supprimer la possibilité qu'ont les avocat·es de la défense d'utiliser des arguments comme le diagnostic de déficience intellectuelle contre les survivant·es, car cela est un frein important à la dénonciation et conduit à la sous-déclaration.
- Du «soutien centré sur les survivant·es» est nécessaire. Cela peut inclure le mentorat, le soutien par les pairs et la coordination de la mise en contact avec d'autres services au nom d'un·e survivant·e. Cette dernière approche minimise le nombre de divulgations, réduit les frais judiciaires, de médiation, de

transport et autres pour les survivant·es.

## **INFRASTRUCTURE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTS FAVORABLES**

Vous trouverez ci-dessous des recommandations clés relatives à l'infrastructure sociale et aux environnements favorables en ce qui concerne tant les risques que les expériences de violence fondée sur le genre. Des infrastructures sociales et des environnements favorables sont essentiels à la prévention et au soutien.

- Mesures de réduction de la pauvreté, y compris un revenu de base universel, un salaire décent, des prestations d'emploi (en particulier pour les travailleurs et travailleuses à temps partiel et à bas salaire) et des prestations d'invalidité accrues, etc.
- Logements accessibles et abordables et en quantité suffisante pour que les personnes qui cherchent un logement puissent choisir.

- Services de garde universels entièrement accessibles. Nous accueillons favorablement l'engagement du gouvernement fédéral en faveur de services de garde accessibles, abordables et inclusifs.
- Programme universel d'assurance-médicaments incluant une stratégie relative aux médicaments pour traiter les maladies rares.
- Intégration des soins de longue durée dans la Loi canadienne sur la santé ainsi que des normes nationales sur les soins et le retrait du profit privé des soins. Cela devrait se faire parallèlement avec les efforts visant à soutenir les personnes en situation de handicap afin qu'elles puissent vieillir chez elles.
- Intégration de l'accessibilité aux programmes, aux ressources et à tous les aspects de l'environnement bâti. L'accessibilité doit être définie au sens large (langage clair, interprétation, technologie, etc.). Elle doit refléter les besoins intersectionnels et inter-handicaps et être servir d'outil essentiel pour

réduire la violence fondée sur le genre et soutenir les survivant·es en situation de handicap.

- Des efforts ciblés pour soutenir le travail intersectionnel et les groupes de personnes en situation de handicap et marginalisées en ce qui concerne la violence fondée sur le genre, notamment pour soutenir les personnes en situation de handicap invisible (comme les lésions cérébrales ou les sensibilités environnementales) ainsi que celles qui n'ont pas de diagnostic formel.
- Les barrières systémiques doivent être prioritaires. Cela nécessite un engagement à long terme pour changer les systèmes qui répondent aux événements de violence fondée sur le genre (comme les systèmes juridique et judiciaire) ainsi que des efforts à court terme pour réduire les obstacles. Ces efforts à court terme pourraient inclure la réduction des conditions d'admissibilité, une analyse critique de la législation et des politiques (dirigée par les survivant·es), le financement de refuges sûrs et accessibles, etc.

- Un meilleur accès au soutien nécessaire comme l'accès gratuit aux aides fonctionnelles et des transports publics gratuits et entièrement accessibles, etc.
- Un engagement global en faveur de la désinstitutionnalisation (sous toutes ses formes), un rejet de l'État carcéral croissant (y compris un rejet de la surveillance des refuges pour femmes et des relations connexes avec la police) et la décriminalisation d'actes comme le travail du sexe pour mieux protéger les travailleurs et travailleuses et garantir un travail sécuritaire.
- Des approches politiques qui reflètent la diversité des utilisateurs et utilisatrices en situation de handicap et leurs besoins ainsi que leur géographie et la façon dont ces caractéristiques façonnent leur accès et leurs expériences.

# Contexte de la violence fondée sur le genre vécue par les femmes, les filles et les personnes non-binaires sourdes

En plus des exemples de violences fondées sur le genre décrits dans le guide général utilisé tout au long du processus, les formes suivantes de violence fondée sur le genre ont été relevées comme ayant des éléments indispensables qui doivent orienter les stratégies de lutte contre la violence fondée sur le genre. Les sujets sont présentés par ordre chronologique, de la naissance et l'enfance à la vieillesse.

- **Privation du langage** : La privation du langage est un préjudice qui se produit lorsqu'un·e enfant sourd·e ne reçoit pas suffisamment d'informations linguistiques pour acquérir ou apprendre une langue ou développer facilement ses capacités cognitives. Les conséquences de la privation du langage sont à long terme et augmentent la vulnérabilité des personnes sourdes et sourdes-aveugles à tous les types d'abus. La privation du langage entraîne l'incapacité d'identifier de nombreux problèmes communs ou spécifiques à la communauté sourde puis d'aller chercher de l'aide pour les résoudre.
- **Mauvais traitements sur le plan de l'éducation** : La privation du langage (ci-dessus) peut conduire à de mauvais traitements sur le plan de l'éducation, car l'enfant ou l'adolescent·e sourd·e a de la difficulté à acquérir les compétences nécessaires en lecture, écriture, calcul ainsi que les habiletés personnelles pour fonctionner dans le cadre scolaire. Il y a mauvais traitements sur le plan de l'éducation lorsqu'un·e enfant, un·e adolescent·e ou un·e adulte est, par exemple, confronté à des obstacles à l'exercice de son droit à une éducation accessible en étant placé dans une salle de classe ou dans un environnement d'apprentissage inapproprié, ou même à un déni pur et simple de ce droit. Le mauvais traitement sur le plan de l'éducation d'un·e élève sourd·e, sourd·e-aveugle ou malentendant·e comprend l'intégration universitaire sans le soutien approprié nécessaire à son plan d'enseignement individualisé ou en fonction de son style et de ses capacités d'apprentissage.



- **Maltraitance communicationnelle :**

La maltraitance communicationnelle comprend les situations où une personne sourde, sourde-aveugle ou malentendante se voit refuser la possibilité d'utiliser la langue de son choix. Cette forme de maltraitance se produit lorsqu'un accommodement est refusé sur la base d'attitudes systémiques plaçant l'audition et la parole comme les normes de communication dans la société. Un exemple de « maltraitance communicationnelle systémique » est lorsqu'une personne sourde se voit refuser un interprète en langue des signes pour obtenir des services ou des prestations disponibles au grand public.

- **Abus de leadership :** Cette forme d'abus est définie comme étant perpétré principalement, mais pas entièrement, par des hommes occupant des postes de direction qui utilisent leur pouvoir et leurs privilèges pour « freiner l'ascension » des personnes qui souhaitent apporter leur enthousiasme, leur

engagement et leurs compétences pour améliorer leurs communautés et les organisations. Le détournement cognitif (gaslighting), l'impolitesse, l'intimidation et d'autres comportements et pratiques linguistiques oppressifs sont des exemples de ce type d'abus, et les dommages causés aux individus peuvent être durables et traumatisants. Pour les femmes, les filles, les personnes bispirituelles, les personnes fluides dans le genre, les personnes non binaires et les personnes 2SLGBTQIA+ sourdes, il s'agit souvent d'une forme d'abus systémique.

- **Maltraitance et négligence envers les personnes âgées :** Cette forme d'abus a encore plus de conséquences sur les personnes âgées sourdes, sourdes-aveugles et malentendantes. Il existe de nombreux exemples anecdotiques d'exploitation des personnes âgées sourdes, sourdes-aveugles et malentendantes en raison de leurs besoins de communication et de compagnie. Ces formes de



maltraitance sont souvent associées  
à d'autres types d'abus.

# Principales recommandations du groupe de travail sur les sourds

Ce résumé des recommandations clés du comité ad hoc de personnes sourdes fait partie du travail plus approfondi de DAWN dans le cadre de l'élaboration du plan d'action national. Nous présentons ici des recommandations critiques qui n'ont pas été soulevées ailleurs dans nos consultations avec d'autres experts en la matière.

Tout au long du processus de consultation, les experts en la matière ont souligné la nécessité de changements systémiques pour éliminer les obstacles. Les recommandations dans ce document sont un mélange de suggestions concrètes et de recommandations parallèles pour éliminer les obstacles systémiques et la maltraitance. Il est important de noter que le plan d'action national doit également être ouvert à utiliser un processus similaire en s'engageant à démanteler les barrières systémiques rendant de nombreuses personnes vulnérables à la violence fondée sur le genre.

## LA PRÉVENTION

En raison de la privation de langage, de nombreux adultes et jeunes sourd·es rencontrent des difficultés avec l'écriture

et la conceptualisation. Les solutions proposées pour fournir des informations aux femmes, aux filles et aux personnes qui s'identifient comme non binaires doivent être accessibles dans tous les formats.

Les éléments suivants ont été identifiés par le comité ad hoc d'experts en la matière comme stratégies de prévention de la violence fondée sur le genre:

- Les membres du Comité Ad-Hoc de personnes sourdes croient que la clé pour prévenir la maltraitance est l'accès à la langue et à la scolarisation le plus tôt possible pour les personnes sourdes. Les enfants sourd·es, tout comme leurs familles, doivent avoir accès à la langue des signes dès la plus tendre enfance et pendant la jeunesse.
- Il est important d'enseigner les concepts de vie privée, de sécurité et d'autonomie aux enfants le plus tôt possible, ainsi que d'enseigner les mots et les signes pour décrire le corps et les fonctions corporelles, de préférence dans une langue visuelle. La présence de modèles et de mentors sourd·es est essentielle pour

guider les enfants sourd·es et leurs familles. Les parents et les membres de la famille doivent être encouragés à apprendre la langue des signes pour garantir une pleine accessibilité à la personne de la famille qui est sourde.

- Pour les adolescent·es sourd·es plus âgé·es, les services de soutien disponibles doivent inclure du counselling, la préparation des compétences de la vie courante ainsi que la compréhension de la loi, des droits et des responsabilités des citoyen·nes.
- Il faut également permettre l'accès à l'ensemble des options linguistiques, y compris l'ASL (American Sign Language), l'anglais, la LSQ (langue des signes québécoise), le français et les langues des signes autochtones.
- Pour les personnes sourdes-aveugles qui ne peuvent pas voir une vidéo, les producteurs et productrices doivent fournir une transcription des dialogues sous forme de document

Word, en y incluant une description du contexte et de l'environnement.

- Des programmes parallèles ou spécialement conçus pour les adultes et les personnes âgées sourdes, sourdes-aveugles et malentendantes sont nécessaires. Ces programmes incluent des compétences de vie notamment en lien avec le logement, le transport, les besoins en matière de soins de santé, les lois et autres réglementations, le soutien financier, les prestations d'invalidité, etc. L'accès à des services et à du soutien holistique est un aspect critique du travail de prévention des violences fondées sur le genre. Ceux-ci doivent donc être pleinement inclusifs.

### **Besoins de financement et mécanismes partenariats**

Un financement adéquat est requis pour créer et diffuser des informations et du matériel sur la prévention de la maltraitance, et ce, en plusieurs formats. En particulier, des fonds doivent être garantis pour payer les personnes sourdes,

sourdes-aveugles et malentendantes pour leur travail. Si les médias sociaux sont un mode de prestation de services, il est essentiel d'embaucher du personnel de soutien technique et des développeur·es expérimenté·es.

- Des partenariats entre les parties prenantes sont nécessaires, notamment avec tous les niveaux de gouvernement, la société civile, les organisations de personnes en situation de handicap, les organisations professionnelles et les agences et organisations soutenant les personnes sourdes, sourdes-aveugles et malentendantes. Ces partenariats doivent être inclusifs, intersectionnels et reposer sur l'expérience vécue. Les organisations alliées peuvent soutenir les personnes sourdes, sourdes-aveugles et malentendantes par le biais d'une assistance « en nature », telle que des ateliers de rédaction de subventions, la rédaction de lettres de soutien et autres. Au sujet de la violence fondée sur le genre, le comité ad hoc a noté l'importance de

collaborations ultérieures avec DAWN pour développer la capacité des organisations de personnes sourdes et pour se soutenir mutuellement.

- Le besoin d'actions à long terme de la part du gouvernement et des prestataires de services a également été identifié, y compris via des programmes pour aider à soutenir les personnes sourdes, sourdes-aveugles et malentendantes dans leur éducation et leur formation.
- Les personnes qui travaillent et soutiennent les initiatives et programmes en lien avec la violence fondée sur le genre doivent être formées. Bien que les consultations générales aient identifié certains besoins et lacunes en matière de formation, des actions spécifiques sont nécessaires pour inclure la culture sourde et mettre l'accent sur les enjeux intersectionnels vécus par la communauté sourde. Parmi ces enjeux, notons l'audisme, le racisme, le privilège des personnes blanches sourdes, etc.

## SOUTIEN AUX SURVIVANTE ET AUX FAMILLES

Ce qui suit reflète les commentaires sur les types de soutiens supplémentaires dont les survivantes de la violence fondée sur le genre et les familles ont besoin :

- Des interprètes en langue des signes, des conseillers en soutien aux victimes et des thérapeutes spécialement formés — qui utilisent couramment la langue des signes préférée par la cliente.
- Du logement qui respecte le concept d'« espaces sourds et pour les Sourds » où tout le personnel peut signer et le bâtiment dispose de bons systèmes d'alarme et de communication. De tels logements incluraient des refuges d'urgence et du logement pour les femmes et les familles en attente d'un logement plus stable.
- Des petites salles privées pour faire des appels en utilisant le service de relais vidéo ou des appels vidéo directs avec la famille à l'aide d'un

ordinateur fourni par l'agence ou le refuge.

- Des paires aidantes formées pour soutenir et accompagner les clientes à leurs rendez-vous et à leurs audiences au tribunal en cas de besoin.
- De la garde d'enfants et de la thérapie centrée sur l'enfant si nécessaire.
- Les entreprises gérées par des personnes sourdes sont des « entreprises sociales » qui peuvent aider leur clientèle à trouver un emploi dans leur communauté ou là où elle souhaite vivre.

### **Besoins de financement et mécanismes partenariats**

- Des subventions nationales pour offrir une formation aux organisations communautaires sourdes provinciales et locales dirigées par des femmes, des personnes non binaires et des personnes 2SLGBTQIA+. La formation doit inclure les compétences essentielles nécessaires pour

développer des programmes qui traitent de la violence fondée sur le genre et une formation pour les leaders potentiels afin de leur permettre de maintenir les programmes et services.

- Des partenariats et du parrainage de la part d'organisations alliées, y compris des organisations de personnes en situation de handicap (comme DAWN), des organisations de femmes et des organisations de personnes sourdes. Ces partenariats peuvent se produire à tous les niveaux (local, régional, provincial et territorial).

## **SYSTÈMES JURIDIQUE ET JUDICIAIRE**

De nombreuses personnes sourdes peuvent ne pas comprendre exactement le système de justice, les droits et responsabilités des citoyen·es et des résident·es du Canada ainsi que les rôles et responsabilités du gouvernement. Elles peuvent aussi ne pas comprendre le sens de « droits de la personne ». Plusieurs raisons expliquent ce manque de connaissances

ou de compréhension. Il est possible que les personnes n'aient pas suffisamment de compétences linguistiques ou accès à des communications accessibles dans leur environnement familial. Ces volets du curriculum scolaire peuvent avoir été négligés par les enseignant·es et les assistant·es pédagogiques qui sont capables de communiquer en langue des signes. Ces lacunes s'ajoutent aux barrières systémiques du système judiciaire, que les suggestions suivantes pourraient réduire.

Des recommandations concernant l'ajout de soutien juridique et judiciaire sont décrites ci-dessous :

- Du soutien accessible pour les victimes : des paires aidantes qui sont elles-mêmes sourdes, sourdes-aveugles ou malentendantes peuvent communiquer avec les survivantes dans la langue de leur choix. Ces ressources doivent être intersectionnelles, sûres et inclusives.
- Des avocat·es et du personnel parajuridique bien informé·es sur les exigences en matière d'accessibilité et qui comprennent les impacts d'être une personne sourde, sourde-

aveugle, malentendante ou une personne sourde en situation de handicap.

- Encourager les personnes sourdes, sourdes-aveugles et malentendantes à faire des études en droit et à travailler dans des services et des cliniques juridiques communautaires.
- Les sociétés et les associations du barreau doivent inclure des cours obligatoires de formation juridique continue sur la prestation de services juridiques accessibles aux personnes en situation de handicap et aux personnes sourdes, sourdes-aveugles et malentendantes.
- Se pencher sur les problèmes systémiques en lien avec la séparation, le divorce et les litiges entourant la garde des enfants. Dans les cas de conflits familiaux, les tribunaux statuent souvent en faveur du partenaire/conjoint·e entendant·e, aux dépens de la

personne sourde. Par exemple, il arrive que la personne entendant fasse valoir que l'enfant (le plus souvent entendant) aurait « une vie plus normale » et apprendrait la langue parlée et la culture de la société dominante. De plus, les partenaires/conjoint·es sourd·es peuvent avoir moins de compétences leur permettant d'occuper un emploi en raison d'obstacles systémiques qui limitent leur éducation et leur formation, ce qui les désavantage économiquement. Le coût des frais juridiques est également un obstacle dans ces situations tout comme la crainte de vivre dans la pauvreté en mettant fin à la relation.

- Les parents de personnes sourdes, sourdes-aveugles et malentendantes sont à risque de voir leurs enfants appréhendés par les services de protection de la jeunesse pour de nombreuses raisons. Ces parents ont besoin de cours de parentalité, de soutien des services de santé mentale et d'assistance médicale adaptés aux personnes



sourdes et pleinement accessibles grâce à la langue des signes. Les parents autochtones sourds et malentendants ont besoin de services adaptés à leur culture de la part de leur communauté autochtone. Ces services devraient être fournis par des personnes qui savent signer ou par l'intermédiaire d'interprètes en langue des signes autochtones.

- Les problèmes liés à la santé mentale peuvent entraîner des comportements inappropriés ou des arrestations pour « activité criminelle ». Ces situations sont compliquées par l'absence de ressources accessibles, comme des programmes de toxicomanie offerts en langue des signes. Ainsi, en plus des ressources accessibles en matière de violence fondée sur le genre, il est nécessaire de fournir des programmes de santé mentale complets, accessibles et gratuits. Idéalement, ceux-ci seraient établis, financés et offerts par des personnes sourdes, sourdes-aveugles et malentendantes. Le

développement de ressources autour de la santé mentale, y compris du matériel dans un niveau de langue approprié (anglais et français simplifié, ASL et LSQ). Il devrait également être possible pour les peuples autochtones de demander l'accès à leur santé culturelle et aux conseils d'aîné·es. Les nouveaux arrivants au Canada (immigrants) doivent bénéficier de services et de programmes culturellement appropriés et accessibles, y compris des interprètes sourd·es et d'autres employé·es ou bénévoles capables de communiquer de manière respectueuse et pertinente.

### **Besoins de financement et mécanismes partenariats**

- Des programmes d'aide juridique qui incluent différents types de problèmes juridiques et d'exigences en matière d'accessibilité ainsi que des normes cohérentes d'une province à l'autre pour respecter le droit à la mobilité des citoyen·nes et résident·es canadien·nes. La *Charte des droits et libertés* énonce que

toutes les parties dans une poursuite judiciaire ont le droit d'avoir de l'interprétation en langue des signes et cette norme doit être uniforme dans toutes les provinces et tous les territoires. Les frais d'interprétation ne devraient pas être à la charge des personnes sourdes.

- Des partenariats avec les facultés de droit pour offrir des cliniques d'aide juridique gratuites ainsi qu'avec des agences locales et des associations d'interprètes provinciales pour qu'ils rendent leurs services abordables en offrant des tarifs avantageux ou des services pro bono.
- Les sociétés et associations de barreau doivent travailler avec les organisations de personnes sourdes sur l'accès au système judiciaire. Des subventions sont nécessaires pour soutenir le travail des organisations de personnes sourdes au sujet des éléments présentés précédemment.
- Un financement de base pour les organismes à but non lucratif afin qu'ils puissent mettre en place des

services comme plusieurs agences aux États-Unis (ADWAS — Abused Deaf Women's Advocacy Services, à Seattle<sup>2</sup>) et au Canada (MFSM — La Maison des Femmes sourdes de Montréal).

- Des subventions et des bourses d'études pour les personnes sourdes, sourdes-aveugles et malentendantes qui leur permettraient de poursuivre leurs études et leur formation en droit, en défense des droits ou dans un domaine offrant des services de santé mentale pour la population sourde, sourde-aveugle et malentendante.

## INFRASTRUCTURE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTS FAVORABLES

L'infrastructure sociale est principalement basée sur des attentes coloniales, européennes et dominées par les hommes. Les femmes, les filles, les personnes non binaires et les personnes 2SLGBTQIA+

<sup>2</sup> <https://www.adwas.org/core-values/>

sourdes, sourdes-aveugles et malentendantes doivent se battre, et ce depuis des siècles, pour que la société respecte leurs croyances, leurs préférences et leurs besoins. Au lieu d'être intégré à même la planification sur la base du respect des droits des personnes sourdes, les services accessibles sont présentés comme des « cadeaux » ou « fournis sur demande ».

Dans ce contexte, les recommandations suivantes présentent les mesures nécessaires pour lutter contre la violence fondée sur le genre :

- Des agences et institutions positives et axées sur les personnes sourdes, comprenant des « espaces sourds » inclusifs. Les espaces sourds ne se limitent pas à des caractéristiques architecturales spécifiques ou à systèmes d'alarme avec lumière clignotante. La création d'espaces sourds demande une réelle inclusion des personnes sourdes dans le processus de conception, de planification et de prise de décision qui inclut :

- L'environnement, l'installation de systèmes d'alarme clignotants, l'aménagement des bureaux et des espaces de vie pour assurer la sécurité du personnel et de la clientèle sourd·es.
- L'établissement de directives de communication, p. ex. lorsqu'une personne sourde est dans la pièce, tout le personnel doit signer ou quitter la pièce pour discuter oralement.

- Logement — logement accessible : des caractéristiques de sécurité pour les personnes sourdes, sourdes-aveugles, malentendantes, en plus de la possibilité d'adapter les unités aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite ou ayant une déficience visuelle. L'information sur l'habitation devrait être publique et facilement accessible aux personnes sourdes et du personnel devrait être formé pour utiliser les options de communication.

- Les cours offerts dans le cadre d'un programme ou dans un centre communautaire devraient être accessibles via des interprètes. Les vidéos ou les films doivent être sous-titrés.
- Les agences et associations d'interprètes pourraient former des interprètes sourd·es, en particulier des personnes autochtones, noires et de couleur, pour augmenter le nombre d'interprètes travaillant au sein de programmes socialement inclusifs. Les personnes sourdes et entendantes pourraient également recevoir une formation pour devenir intervenant·es pour les membres de la communauté sourds-aveugles.

### **Besoins de financement et mécanismes partenariats**

- Les provinces devraient avoir une commission ou un ministère dédié aux enjeux relatifs aux personnes sourdes, sourdes-aveugles et malentendantes. Aux États-Unis, il existe des commissions d'État pour les Sourds et les malentendants, dont le commissaire, souvent une

personne sourde, rend compte directement au gouverneur de l'État.

- Les autorités sanitaires provinciales ou municipales qui forment des pairs aidants en santé mentale devraient mettre leur formation à la disposition des membres de la communauté sourde après une évaluation appropriée.

## **AUTRES RECOMMANDATIONS**

Voici des recommandations supplémentaires qui devraient aussi se retrouver dans le plan d'action national :

- L'intersectionnalité au sein même de la communauté sourde
  - L'obligation d'inclure la communauté sourde 2SLGBTQIA+ en tout temps.
  - Les personnes autochtones, noires et de couleur avec plusieurs identités doivent également être incluses.

- Dans quelle mesure les services de soutien adaptés à la communauté sourde sont-ils inclusifs?
- Manque d'accès aux services pour les personnes âgées sourdes
  - De nombreux programmes en matière d'audition pour les personnes âgées ne sont pas accessibles aux personnes sourdes, sourdes-aveugles et malentendantes.
  - Lorsque les agences offrent des programmes pour les personnes âgées sourdes, ces dernières sont-elles incluses dans la planification et la prise de décision?
- Aborder les questions de « -ismes » = audisme, âgisme, racisme, sexisme, etc.
  - Davantage de recherches et d'échanges avec la communauté sont nécessaires.
- La négligence et la maltraitance lors de la prestation de soins de santé en raison d'obstacles à la communication.
- La création d'une structure organisationnelle pour les femmes sourdes, avec un financement de base stable, permettra au personnel de faire la majorité du travail. Ainsi, les bénévoles de la communauté sentiront qu'elles peuvent contribuer sans se sentir dépassées.

# Contexte de la violence fondée sur le genre contre les femmes, les filles et les personnes non binaires autochtones

Le colonialisme a façonné le soutien offert ainsi que le système judiciaire et juridique de manière à mener à l'oppression systémique et à la violence fondée sur le genre. Les répercussions historiques et continues de la colonisation sont des aspects importants et elles doivent orienter le plan d'action national. Les traumatismes intergénérationnels et leurs conséquences sur les familles et les communautés sont un enjeu fondamental qui façonne la violence fondée sur le genre et dont le Plan d'action national doit tenir compte. Le racisme anti-autochtone, la suprématie blanche, le colonialisme, le capacitisme et d'autres formes de violence et de discrimination basées sur l'intersectionnalité ainsi que la violence fondée sur le genre façonnent les expériences vécues des peuples autochtones et reflètent les injustices profondes et systémiques qui persistent. Ces enjeux ont également leurs aspects propres, comme la question des droits issus de traités, etc., qui doivent orienter la manière dont le Plan d'action national aborde les actions à entreprendre et le soutien à offrir aux peuples autochtones. Ainsi, le besoin de changements

systémiques et la décolonisation sont des éléments importants de ce processus et devraient orienter l'ensemble des travaux liés au Plan d'action national ainsi qu'au paysage législatif et politique existant.

# Principales recommandations du groupe de travail autochtone

Bien que DAWN ait utilisé le cadre du Plan d'action national comme guide pour recueillir les commentaires, nous reconnaissons qu'il ne reflète pas une optique autochtone, car les piliers de ce plan d'action eux-mêmes ne sont pas un outil culturel approprié. Nous reconnaissons également que les expériences autochtones se déclinent en une variété de points de vue (et de nations). Nos conversations regroupent celles d'un petit groupe d'experts des Premières Nations (et n'incluent pas celles des peuples métis ou inuit).

Nous avons choisi de ne pas regrouper les recommandations, en partie parce que le cadre du Plan d'action national n'est pas holistique et ne capture pas le point de vue particulier qui a éclairé notre processus. Nous avons essayé d'être le plus précis possible et de mettre l'accent tant sur la nature systémique des obstacles que sur le besoin de changement.

- Le soutien offert par le Plan d'action national aux survivantes et aux familles doit inclure la reconnaissance que certaines personnes ne survivent pas à la

violence fondée sur le genre ainsi que la prise en charge des besoins de ces familles. Dans ce rapport, nous faisons référence au travail continu du Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles autochtones disparues et assassinées et les familles, les survivantes et les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer, en questionnement, intersexes et asexuelles (2SLGBTQQIA) ainsi que le besoin d'engagement et d'action. D'ailleurs, le gouvernement doit respecter les engagements déjà en place. Nos experts ont également noté les échecs de la réconciliation ainsi que d'autres échecs en ce qui concerne les engagements et les responsabilités juridiques du gouvernement ainsi que son traitement général des peuples autochtones. La violence fondée sur le genre est liée à un héritage d'injustice et de génocide.

- Un thème qui a émergé des commentaires recueillis était la nécessité de s'adresser à la famille

lorsqu'on aborde la violence fondée sur le genre (c'est-à-dire avec des programmes de guérison offerts à toute la famille). Ces formes de soutien ne devraient pas seulement être fournies en réponse à la violence fondée sur le genre, mais elles devraient être offertes de manière préventive et aborder la violence et les traumatismes intergénérationnels. Les experts ont noté l'importance d'adopter une approche axée sur la prévention. Aussi, des problèmes systémiques façonnent ces expériences et doivent être traités dans une optique décoloniale.

- En ce qui concerne le Plan d'action national et les recommandations qui peuvent en découler, nos experts ont également souligné la nécessité d'aborder la sécurité d'une manière qui reconnaît que quitter une « relation abusive » est également source de danger pour plusieurs. Ainsi, les approches de prévention de la violence fondée sur le genre

doivent tenir compte des dangers qui peuvent persister ainsi que de la nature systémique des préjudices et des risques pour les femmes, les filles, les personnes non binaires et les personnes 2SLGBTQIA+ autochtones en situation de handicap. Cela inclut le manque d'hébergement accessible qui peut forcer les personnes en situation de handicap à rester dans des relations abusives<sup>3</sup>.

- Alors que le besoin de réformer et d'éduquer les professionnels de la santé a été noté dans le rapport global sur le handicap et la violence fondée sur le genre de DAWN, des enjeux importants doivent être soulevés à travers une lentille autochtone. Nos experts nous ont rappelé l'histoire de [Joyce Echaquan](#) et les intersections entre le genre et la race. La prévalence de la violence médicale subie par les peuples autochtones témoigne du besoin d'une action systémique qui

---

<sup>3</sup> L'accessibilité et le manque de ressources et de services accessibles ont été un thème fort tout au long de notre processus de consultation.



va au-delà de la simple formation des professionnel·les de la santé.

- Le contexte dans lequel les ressources et les services en lien avec la violence fondée sur le genre sont abordés doit inclure les différences de disponibilité en zones urbaines et rurales ou dans les réserves, etc. Par exemple, le manque de refuges dans les réserves et le manque de refuges accessibles aux personnes en situation de handicap en général ont souvent été mentionnés dans le cadre de ce projet, mais également pour l'ensemble des services liés à la violence fondée sur le genre. Il faut aussi prendre en compte la signification de devoir quitter une réserve pour aller chercher des services. Cette situation peut également placer une personne dans un environnement inconnu et dangereux. Par exemple, lorsqu'une personne doit quitter sa communauté parce qu'elle a besoin de services en lien avec la violence fondée sur le genre, elle quitte également sa culture et son sens de la communauté. Une action

spécifique et ciblée est nécessaire et elle doit être menée et informée par les personnes qui ont une expérience vécue. Cela doit être une priorité du plan d'action national.

- En termes de programmes, ceux-ci doivent être adaptés à la réalité culturelle, éclairés par les traumatismes, intersectionnels, inclusifs et accessibles (y compris l'adoption de pratiques anti-capacitistes). L'inclusivité, l'intersectionnalité et l'accessibilité doivent être définies au sens large pour s'assurer de n'exclure personne. Par exemple, le handicap doit être conceptualisé de manière à inclure les situations de handicap invisibles (santé mentale, neurodiversité, déficience intellectuelle, traumatisme crânien, etc.) et l'accessibilité doit être conceptualisée de manière à aller au-delà du cadre bâti et inclure des ressources en langage simplifié, l'interprétation, le soutien à la communication, des formats accessibles, etc. Les services liés à la violence fondée sur le genre doivent

également reconnaître les besoins des Inuits et des Métis inscrits et non inscrits.

- L'éducation et la sensibilisation sont, quant à elles, importantes, mais la violence fondée sur le genre ne pourra être abordée qu'en s'engageant parallèlement à éliminer les obstacles systémiques. De plus, il faut de l'éducation et de la sensibilisation axées sur le handicap tant pour le déstigmatiser que pour soutenir les efforts visant à devenir plus inclusifs. Ici, nous devons noter que le handicap est un concept colonial et peut ne pas être considéré de la même manière dans une optique autochtone. Inversement, il peut encore y avoir des obstacles pour les personnes en situation de handicap si leurs besoins d'accommodement ne sont pas compris. L'éducation et la sensibilisation sont donc essentielles, mais ces initiatives doivent être menées par des personnes autochtones ayant une expérience vécue.

- Une meilleure représentation dans les ressources de première ligne est également nécessaire. Il est important d'avoir des conseiller·es ou des personnes adaptées au contexte culturel qui représentent les communautés qu'ils soutiennent et des efforts doivent être faits pour augmenter leur recrutement et assurer leur formation.
- Il est nécessaire d'adopter une approche tenant compte des traumatismes qui modifie la conversation sur la violence fondée sur le genre de manière à ne pas blâmer ou stigmatiser les personnes, mais plutôt à centrer le discours sur l'autonomisation. Ces ressources devraient être gratuites, accessibles, à long terme, intersectionnelles et sans frais. Elles peuvent inclure des groupes et réseaux de soutien par les pairs, du counseling (avec la possibilité de choisir qui le fournit), du soutien intergénérationnel (pour soutenir les familles), etc.
- Pour obtenir ce soutien, comme du counseling, les personnes devraient

être en mesure de choisir leur professionnel·le plutôt que d'être jumelées avec la première personne qui est disponible. Des services (gratuits ou subventionnés) tels que du transport accessible doivent également être inclus afin d'éliminer d'autres obstacles.

- Comme les traumatismes sont un grave problème, le soutien devrait également inclure une approche holistique qui prend en compte l'ensemble des options pour se guérir entièrement (guérison spirituelle, physique, émotionnelle, etc.). Le besoin d'offrir un soutien holistique était un thème fort dans les recommandations.
- Les barrières comportementales restent un obstacle important, en particulier lorsque nous adoptons un point de vue intersectionnel. Les survivantes et leurs familles qui rencontrent ces barrières comportementales au sein des services en lien avec la violence fondée sur le genre peuvent porter le poids du blâme et de la honte, ce

qui les empêche d'aller chercher le soutien dont elles ont besoin.

- Les guérisseur·es autochtones, les gardien·nes du savoir, les Aîné·es, les chef·fes et les conseils de bande, etc. ont besoin de recevoir de la formation sur les enjeux spécifiques au handicap.
- Les femmes, les filles, les personnes non-binaires ainsi que les personnes 2SLGBTQIA+ autochtones en situation de handicap ont été abandonnées à plusieurs égards. Les organisations de personnes en situation de handicap, de personnes autochtones et de femmes, entre autres, n'ont pas réussi à travailler de manière à tenir compte de leurs besoins spécifiques. Cette situation a conduit à une offre de services insuffisante et à leur exclusion en plus de créer un réseau complexe de services opérant en silos et difficile à naviguer. Des partenariats entre les groupes alliés sont nécessaires pour se soutenir mutuellement dans l'accomplissement de ce travail. Ceux-ci doivent inclure le

développement de cercles/tables rondes pour la violence fondée sur le genre qui permettent la collaboration pour résoudre les problèmes ensemble plutôt que de travailler en silos. Ils pourraient également inclure du soutien pour naviguer dans le système afin que les survivantes et les familles obtiennent de l'aide pour trouver les ressources nécessaires dans des systèmes complexes et des silos de services. Bien qu'il n'y ait pas eu de consensus sur ce à quoi ces initiatives pourraient ressembler, il y en avait un sur la nécessité qu'elles soient pilotées par des femmes, des filles, des personnes non-binaires ainsi que des personnes 2SLGBTQIA+ autochtones en situation de handicap. À cet effet, les organisations existantes doivent travailler en collaboration avec les personnes qui ont une expérience vécue pour définir ces relations. Il est également nécessaire de soutenir et de renforcer les projets et les organisations qui ont commencé ce travail. Ainsi, il est important que les

modèles de financement soutiennent les petits groupes de personnes ayant une expérience vécue, contrairement à la structure de nombre de modèles de financement existants.

- En ce qui concerne le financement, les bailleurs de fonds doivent commencer à appliquer une optique décoloniale à leur processus et à leur pratique. Plus d'un expert a noté la frustration à l'égard du processus de financement, car les délais sont irréalistes, capacitistes, précipités, etc. Le processus lui-même repose sur des structures coloniales et peut nuire aux personnes. À titre d'exemple, le financement est souvent annoncé et débloqué sans avertir les organisations, de sorte qu'elles ne peuvent pas impliquer les communautés et planifier adéquatement la manière dont il sera utilisé. Un processus plus lent, plus respectueux et éclairé par les cultures est requis.

- Il faut également davantage de recherche sur ces questions et que ces projets soient menés par des femmes, des filles, des personnes non-binaires ainsi que des personnes 2SLGBTQIA+ autochtones en situation de handicap. Ce travail peut inclure des évaluations des besoins (c'est-à-dire la collecte d'histoires, etc.) ou d'autres méthodologies autochtones afin de mieux orienter la conception des ressources et leur déploiement dans les différentes communautés. Ces projets pourraient contribuer à renforcer les capacités des communautés et à garantir que la recherche est fondée sur l'expérience vécue et répond aux besoins exprimés par les individus et les communautés.
- Une approche centrée sur les femmes, les filles, les personnes non-binaires ainsi que les personnes 2SLGBTQIA+ autochtones en situation de handicap est nécessaire dans tous les travaux liés à la violence fondée sur le genre. Un thème qui a émergé des discussions

était les dynamiques entourant la création de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Les peuples et les chef-fes autochtones n'ont pas été aussi actifs dans ce processus qu'ils auraient dû l'être. Cela témoigne d'une tension apparue en cours de processus autour de la diversité de points de vue sur le handicap au sein des nombreuses nations et sur la façon dont les racines coloniales du handicap en tant que concept compliquent le travail. La collaboration avec l'ensemble des nations doit être privilégiée à tous les niveaux de gouvernement pour assurer le développement de relations.

- En termes de financement, du financement de base est essentiel, particulièrement du financement permanent pour les organisations et agences locales qui se concentrent sur l'expérience vécue et qui peuvent fournir des environnements sûrs.
- Il est nécessaire de créer et de soutenir des occasions de leadership

ainsi que des réseaux de leadership. Il a été suggéré que même si ce travail est traditionnellement effectué par les Aîné·es, il faut améliorer la représentativité de ce leadership en termes de handicap. Cet énoncé rend justice aux possibilités offertes par le soutien par les pairs, mais elle montre également un besoin spécifique aux femmes, aux filles, aux personnes non-binaires ainsi qu'aux personnes 2SLGBTQIA+ autochtones en situation de handicap.

- En ce qui concerne les programmes de soutien par les pairs, ceux-ci peuvent aider à réduire les sentiments d'isolement et à construire ou reconstruire l'estime de soi, l'autodétermination et l'autonomisation. Ces programmes doivent être anti-capacitistes, anticoloniaux, antiracistes, culturellement sécuritaires, éclairés par les traumatismes et reconnaître le travail du sexe.
- Pour réduire la vulnérabilisation de ces personnes, les enjeux

systémiques doivent être résolus, notamment via l'accès à du transport en commun gratuit et accessible, l'élimination de la pauvreté, l'accès à un logement sécuritaire, accessible et abordable, un système de services de garde universel, etc.

- Un autre thème qui a émergé des discussions était le besoin d'accès à de l'eau potable. L'eau potable insalubre est encore à ce jour la cause de situations de handicap dans des endroits qui n'ont déjà pas accès à du soutien adéquat. Cette situation est inacceptable et il s'agit de l'un des problèmes systémiques qu'il faut régler. Elle témoigne également de l'effacement des peuples autochtones dans la société.
- Les droits reproductifs sont importants, y compris les droits relatifs à la décision d'avoir des enfants. Des situations comme la stérilisation forcée et la coercition reproductive continuent d'exister et doivent être considérées comme des formes de

violence fondée sur le genre. Parallèlement, les informations sur les droits reproductifs devraient être accessibles et facilement disponibles.

- Les agences qui offrent des services de lutte contre les dépendances doivent être considérées comme un soutien parallèle dans les efforts visant à lutter contre la violence fondée sur le genre, et elles doivent être accessibles, inclusives, intersectionnelles, culturellement éclairées et reconnaître le travail du sexe.
- De sérieuses tensions sont apparues lors des discussions sur les systèmes juridiques et judiciaires. Bien que ces problèmes existent pour l'ensemble des experts, les femmes, les filles, les personnes non-binaires ainsi que les personnes 2SLGBTQIA+ autochtones en situation de handicap en souffrent particulièrement. Le système existant est enraciné dans le colonialisme. Les femmes, les filles, les personnes non-binaires ainsi que les personnes 2SLGBTQIA+

autochtones en situation de handicap sont également confrontées à des taux d'incarcération plus élevés, et le système actuel criminalise souvent les victimes. Les réformes du système juridique et les programmes de formation n'ont pas abordé la nature systémique du problème. Les problèmes systémiques doivent être traités ici, notamment en appelant à une refonte complète du système existant. Bien que certaines actions à court terme aient été constatées (c'est-à-dire l'amélioration de la représentation parmi les professionnel·les du droit et de la justice), il est évident que le système juridique et judiciaire actuel perpétue les préjudices.

- Les survivantes en situation de handicap et les familles ont besoin de soutien et de financement. Les communautés doivent être consultées sur les types de financement et de soutien nécessaires.

- Il est nécessaire de soutenir les efforts visant à rendre tous les bâtiments et ressources accessibles, y compris ceux situés dans les communautés autochtones.
- Il est important de répondre aux besoins des jeunes en lien avec les intersections avec la violence fondée sur le genre.
- Les personnes autochtones en situation de handicap doivent savoir où elles peuvent trouver de l'aide dans leur communauté.
- Comme les réseaux d'aide sont souvent très fragmentés, il faut pouvoir obtenir de l'assistance pour naviguer le système (c'est-à-dire quelqu'un qui peut aider une personne à obtenir le soutien nécessaire et à naviguer dans ce réseau complexe). Ce soutien doit être anticolonial, antiraciste, offert dans un espace culturellement sûr et courageux, éclairé par les traumatismes et reconnaissant le travail du sexe.



# Conclusion et étapes suivantes

Nous avons souligné les principaux thèmes et recommandations qui ont émergé des trois groupes d'experts. Comme nous l'avons noté, ce n'est qu'une première étape et le Plan d'action national doit être un processus continu qui engage les parties prenantes de la communauté de manière significative afin que la réponse à la violence fondée sur le genre soit enracinée dans les besoins de la communauté, les lacunes existantes et le changement transformateur. Cela est particulièrement vrai pour l'élimination des nombreux obstacles auxquels sont confrontés les personnes qui s'identifient comme en situation de handicap et aussi comme femmes, filles, non binaires et 2SLGBTQIA+. Ainsi, les points ci-dessous réitèrent les commentaires et les préoccupations qui devraient continuer à façonner le Plan d'action national.

- Les campagnes de sensibilisation autour de la violence fondée sur le genre ne sont qu'une partie d'une solution plus globale. À elles seules, elles n'empêcheront ni ne réduiront la violence fondée sur le genre. Il faut un soutien financier ainsi que des engagements concrets à

démanteler complètement les barrières systémiques.

- Malgré la référence à l'intersectionnalité et à l'ADS+, le cadre du Plan d'action national ne les intègre pas complètement. Des éléments comme la justice pour les personnes en situation de handicap (et l'inclusion de base) restent absents et cela doit être corrigé.
- Le climat actuel illustre à quel point la misogynie est étroitement liée à la montée des crimes haineux et à la hardiesse des mouvements de suprématie blanche. Ceci témoigne de liens profonds avec les histoires coloniales, l'austérité et les systèmes qui protègent et soutiennent ces actions. La situation alimente le capacitisme, le trans-antagonisme et le mégenrer, le racisme, etc., et finalement la violence. Un engagement envers la violence fondée sur le genre ne peut être pris sans tenir compte de ces réalités.

La discrimination intersectionnelle est intrinsèquement liée à la violence fondée sur le sexe, mais comment y remédier? Bien que notre résilience ne soit pas la seule chose que nous partageons, elle nous unit. Notre douleur, nos pertes, notre rage, notre tristesse et nos peurs animent nos histoires. Prêtant une oreille à chacune de ces histoires, c'est dans notre attention, dans notre gentillesse, dans notre solidarité et dans notre humilité que nous mettons en lumière notre résilience et que nous commençons à opérer un changement.

**L'enracinement de la résilience,  
l'enracinement du changement et  
l'enracinement de la justice!**

